

# BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 75 du 12 septembre 2018

## Sommaire chronologique

### Décision DG n° 2018-78 du 18 juillet 2018

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Clélia Pienne ----- 2

### Décision DG n° 2018-89 du 4 septembre 2018

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale ----- 3

### Décision PdL n° 2018-15 DS DT du 12 septembre 2018

Décision de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales ----- 11

Décision DG n° 2018-78 du 18 juillet 2018

**Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme  
Clélia Pienne**

Madame Clélia Pienne est nommée, aux fonctions de directrice en charge de la direction expérience utilisateurs et digital à compter du 10 septembre 2018.

Fait à Paris, le 18 juillet 2018.

Le directeur général,  
Jean Bassères

Décision DG n° 2018-89 du 4 septembre 2018

## Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-6 et L. 5312-10,

Vu les articles L. 114-16-1, L. 114-16-2 et L. 114-16-3 du code de la sécurité sociale résultant de l'article 104 de la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Décide :

### Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et/ou documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-6-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de Pôle emploi ci-après désignés :

- au sein de la direction générale
  - o monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
  - o madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, chargée de la prévention de la fraude,
  - o madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Jérôme Dautriat, chargé de mission au sein de la même direction,
  - o monsieur Pierre Grelon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Philippe Guillaume, chargé de mission au sein de la même direction,
  - o madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Laurent Renault, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Catherine Sarochus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Brigitte Varailhon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  
- au sein de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes
  - o madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directrice maîtrise des risques,
  - o monsieur Stéphane Loffredo, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - o madame Mireille Laboureau, responsable adjointe au sein de la direction maîtrise des risques,
  - o monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Stéphane Coulomb, chargé de mission au sein de la même direction,
  - madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Lionel Kaluza, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques,
  - monsieur Grégory Dubois, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Jean-Louis Moulin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bretagne
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques,
  - monsieur Stéphane Denoual, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention des fraudes,
  - monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Valérie Leroy, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Hélène Touquerant, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Paul Ferrandez, directeur maîtrise des risques,
  - madame Pascale Reineau, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Valérie Koether, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Angélique Pierdos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Maria Angelina Marinho, contrôleur au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Corse
  - monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et de la maîtrise des risques,
  - madame Hélène Dipéri, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
- au sein de Pôle emploi Grand-Est
  - madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
  - madame Valérie Kurtz, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Emmanuelle Charuel, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Patrick Gergaud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sophie Girod-Cousin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guadeloupe
  - madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
  - monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Patricia Moysset, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Willy Jasemin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guyane
  - monsieur François Dumora, directeur de la stratégie et relations extérieures en charge de la maîtrise des risques,
  - madame Myriam Surlemont, chargée du contrôle interne et de la maîtrise des risques, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
  - monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques,
  - madame Anne Demay, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - monsieur Jérôme Aobadia, chargé de mission au sein de la même direction,

- madame Frédérique Arson, chargée de mission au sein de la même direction,
  - madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes,
  - madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Ile-de-France
- monsieur Alain Lequin, directeur maîtrise des risques,
  - monsieur Denis Hermouet, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Laetitia Bambara, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Brigitte Burton, assistante au sein de la même direction,
  - madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Isabelle Cauchy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Tony Fernandez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Daniel Gabelout, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Narmatha Gagendran, assistante au sein de la même direction,
  - madame Jocelyne Gunthard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Jean-Marie Mifsud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Annabelle Nison, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Serge Pedron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Martine Poisson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Agnès Raynaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Frédéric Urbain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Christophe Villin, chargé de mission au sein de la même direction,
  - monsieur Bernard Vitry, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Isabelle Zazzera, assistante au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Martinique
- madame Nathalie Salomon, directrice du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques,
  - madame Danielle Marie-Magdeleine, responsable de service maîtrise des risques, contrôle interne et prévention des fraudes,
  - madame Marie-Louise Monrapha, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Normandie
- monsieur Philippe Folliot, directeur maîtrise des risques,
  - madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Céline Lebon, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Chrystel Tenand, chargée de mission,
- au sein de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,
- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques et systèmes d'information,
  - monsieur Thierry Biensan, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Isabelle Galland, responsable adjointe au sein de la même direction,
  - madame Jennifer Bach, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Joëlle Biard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Cécile Blanche, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Jacqueline Buisson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Lionel Ceugniz, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Frédérique Chapoulie, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Marie-Claude Cormier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sonia Derghboudj, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sylvie Marie-Sainte Monchause, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Laurence Pouny, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Chantal Tauzin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Catherine Violet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Occitanie
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
  - monsieur Patrick Charroy, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Elisabeth Berrus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Christine Bertolini, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sandrine Bertrand, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Christophe Boulay, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Amina Brungard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Sylvie Pons-Vicens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Cindie Schoepff, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Pays de la Loire
- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques,
  - madame Bénédicte Brossard, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
  - madame Christine Besson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - monsieur Olivier Coullon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Anne Lemos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - madame Amel Juhel, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- au sein de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - o monsieur Yves Vernet, directeur maîtrise des risques,
  - o madame Nathalie Mealin, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - o madame Danielle Andrieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Jean-Marc Boric, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Céline Cani, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Thierry Couprie, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Anne Dumont, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Sylvie Fontanili, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Catherine Hours, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Michel Matte, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  
- au sein de Pôle emploi services
  - o monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
  - o madame Catherine Arnaud, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
  - o monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité au sein de la même direction,
  - o madame Myriam Trichet, chef d'unité au sein de la même direction,
  - o madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Marc Cabrera, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Yannick Ferré, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  - o monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
  
- au sein de Pôle emploi Réunion-Mayotte
  - o madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité,

- madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean Ramoune, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Rémy Siam Tsieu, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction.

## **Article 2**

La décision n° 2018-67 du directeur général de Pôle emploi en date du 7 juin 2018 est abrogée.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 4 septembre 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision PdL n° 2018-15 DS DT du 12 septembre 2018

## Décision de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article 1 – Ordres de service, actes, correspondances, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission, autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région - et notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

### Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention ;
- signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### Article 3 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

## Article 4 – Délégués

**§ 1er** Bénéficient des délégations visées aux articles 1 à 3 de la présente décision, à titre permanent :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Guy Letertre, directeur territorial de la Loire-Atlantique
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- monsieur Patrice Bellanger, directeur territorial de la Sarthe et de la Mayenne jusqu'au 30 septembre 2018
- madame Astrid Combermorel, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne, à compter du 1er octobre 2018
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Magali Segonds, directrice territoriale déléguée Nantes Ville
- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Nord Loire et Atlantique
- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial délégué Nantes Périphérie et Vignoble
- madame Sophie Aubin, directrice territoriale déléguée Bassin d'Angers
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire Hors Angers
- monsieur Nicolas Simon, directeur territorial délégué Le Mans - Nord Sarthe
- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne - Sud Sarthe
- madame Catherine Airiaud, directrice territoriale déléguée Bassin La Roche Littoral
- madame Valérie Couturier, directrice territoriale déléguée Bocage Sud Vendée.

## Article 5 – Abrogation

La décision PdL n° 2017-26 DS DT du 11 octobre 2017 est abrogée.

## Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 12 septembre 2018.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi des Pays de la Loire